

PRÉAVIS N° : 04/21

OBJET DU PRÉAVIS : Demande d'un crédit de CHF 320'000.- pour la sécurisation du ruisseau de l'Orjalet (de la Brasserie)

CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission composée de Laetitia Seitenfus, Avni Iseni, Etienne Habegger, Gezim Hiseni, et de Caroline Stevens en tant que rapporteur, s'est réunie le 15 septembre 2021 dans la salle des mariages. La Cogefin était représentée par Julien Pittet et Jakup Isufi.

Le présent préavis nous a été présenté par Madame Véronique Diserens, Municipale, accompagnée de Monsieur Blaise Cordey, responsable des infrastructures. Nous tenons à les remercier pour la pertinence des réponses apportées à nos différentes questions.

Compte tenu des dernières crues, la sécurisation de l'Orjalet et de ses alentours relève de l'urgence. Monsieur Cordey a évoqué de manière détaillée les conséquences possibles d'un nouveau débordement, notamment sur le site de l'entreprise Fromco S.A. (inondation des caves d'affinage).

Un projet d'étude, validé par la Municipalité le 16 août dernier, a été mené par un bureau indépendant. Les chiffres et informations qui en découlent ont été discutés lors de la séance. Davantage orienté vers les questions techniques, Monsieur Habegger s'est intéressé aux matériaux employés pour réaliser l'ouvrage. Robustes et adaptés, ces derniers ont été choisis parmi plusieurs variantes. Au final, la nouvelle canalisation permettra d'accroître le débit maximal actuel par trois.

La planification précoce des travaux a été motivée par des questions de délai, ont souligné Véronique Diserens et Blaise Corday. Enfin, la question du financement de ces aménagements semble peu problématique puisque le Canton prendra en charge 60% des coûts, voire davantage (jusqu'à 95%).

Au terme des diverses discussions, **la commission a accepté à l'unanimité le préavis** ainsi que les informations exposées par la Municipale et le responsable des infrastructures.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission vous prie à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 04/21
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

1. autorise formellement la Municipalité à réaliser les travaux de sécurisation du ruisseau de l'Orjalet (de la Brasserie)
2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 320'000.-
3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,

4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités de ménage communal, mais en 30 ans au maximum,

5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 29 septembre 2021.

Caroline Stevens
Présidente et rapporteuse
de la commission susmentionnée